

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GARIGNON Isabelle (*suppléante*) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à GOUAULT Jacky
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	11
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 15 mars 2023

DEL2023-03-034

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022
BUDGET ANNEXES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2022 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public

1. Budget EAU DSP

Le budget annexe EAU DSP présente fin 2022 un besoin d'investissement de la section d'investissement de 537.199,19 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de 1.451.138,72 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'affecter l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget EAU DSP au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget EAU afin de participer au financement du programme d'investissement 2023.**

2. Budget EAU REGIE

Le budget annexe EAU REGIE présente fin 2022 un excédent de la section d'investissement de 426.475,64 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de 332.967,22 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'affecter l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget EAU REGIE au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget EAU afin de participer au financement du programme d'investissement 2023.**

3. Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP présente fin 2022 un excédent de la section d'investissement de 2.428.598,07 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de 393.057,49 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'affecter l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF afin de participer au financement du programme d'investissement 2023.**

4. Budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Le budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES présente fin 2022 un excédent de la section d'investissement de 11.382,77 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de 13.067,82 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'affecter l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES afin de participer au financement du programme d'investissement 2023.

5. Budget annexe TRANSPORTS

Le budget annexe TRANSPORTS présente fin 2022 un déficit de la section d'investissement de 72.815,10 € pour un résultat cumulé de fonctionnement de 649.830,55 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'affecter 500.000 € sur 649.830,55 € du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget TRANSPORTS au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget TRANSPORTS afin de participer au financement du programme d'investissement 2023 ;
- De reporter en compte R002 le solde, soit 149.830,55 €.

6. Budget annexe DECHETS

Le budget annexe TRANSPORTS présente fin 2022 un déficit de la section d'investissement de 793.450,90 € pour un résultat de fonctionnement de 479.153,88 €

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'affecter l'intégralité du résultat net comptable de clôture (fonctionnement) du budget DECHETS au compte « 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget DECHETS afin de participer au financement du programme d'investissement 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Rannou', is written over the printed name.